



Bangui



Douala



Libreville



N'Djamena



Pointe noire

PROJET D'ADRESSAGE ET DE MODERNISATION DE LA CHAÎNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES VILLES D'AFRIQUE CENTRALE



Projet financé par :



Objectifs généraux du Projet

Le projet d'adressage et de modernisation de la chaîne budgétaire et comptable des villes d'Afrique Centrale vise à renforcer la capacité d'investissement de ces villes, d'une part, à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, d'autre part par le renforcement des capacités techniques et humaines, en matière de gestion des finances locales.

Financé par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) avec l'appui de l'Union Européenne, ce projet s'inscrit dans une démarche structurée de l'association en faveur de ses membres dans le but de les aider à améliorer leurs recettes propres afin de financer leur développement.

Mis en œuvre dans les villes métropoles des pays de la région Afrique Centrale, ce projet vise les principaux objectifs suivants :

- ✓ Développer les ressources communales afin de financer leurs investissements et de renforcer leur autonomie financière au profit de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ;
- ✓ Contribuer au renforcement du rôle des autorités locales dans les processus de décentralisation et au renforcement du dialogue avec l'Etat d'une part, et la société civile d'autre part ;
- ✓ Renforcer les capacités de planification du développement et de gestion du territoire des communes.

Objectifs spécifiques du Projet

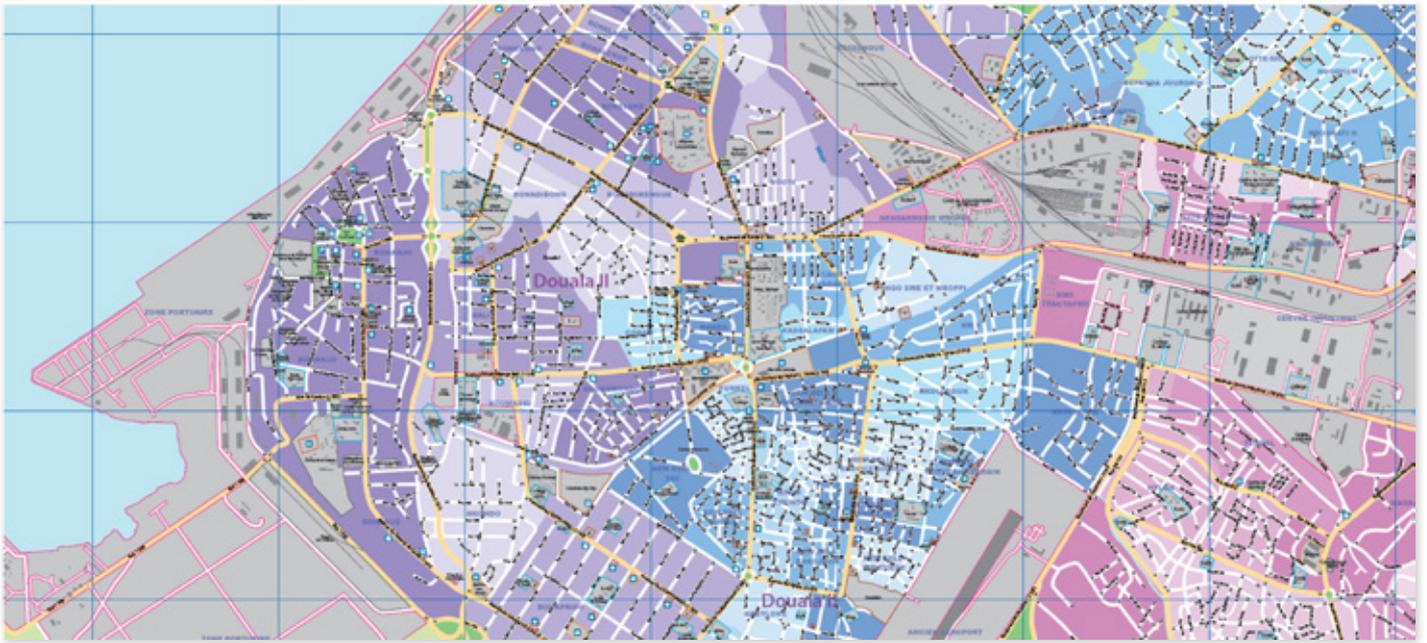
L'adressage est l'opération permettant de situer sur le terrain une parcelle ou une habitation. Pour la fiscalité locale, l'adressage est indispensable, car il permet de localiser et de recenser les personnes ou entreprises soumises à l'impôt et de mieux définir l'assiette fiscale. Réalisé en lien avec les services fiscaux de l'Etat, il permet d'actualiser les fichiers dont ceux-ci disposent. L'objectif spécifique de ce projet est de permettre, à son issue, à chaque ville de disposer d'un adressage de son territoire, d'une liste des activités taxables complète et reliée à la fiscalité locale, et d'un système de gestion des finances locales entièrement modernisé et sécurisé.

Principales activités du Projet

Ce projet comporte les activités suivantes :

- 1) L'adressage ;
- 2) La modernisation des services financiers et comptables de la ville, pour notamment informatiser les procédures d'émission et de recouvrement des recettes, renforcement des capacités ;
- 3) La mise en place d'un observatoire fiscal local, dans le but d'améliorer le dialogue avec les services fiscaux de l'Etat ;
- 4) La capitalisation et les échanges des bonnes pratiques.





Plan d'adressage de la ville de Douala



Mairie de Pointe-Noire

Bénéfices tirés du Projet par les villes

1. Adressage et citoyenneté :

Par ce projet, le citoyen n'est plus un anonyme. Avec son adresse, il est désormais joignable et inversement. De plus, il passe de l'urbanité informelle à l'urbanité citoyenne.

2. Adressage et fiscalité :

L'adressage a permis d'améliorer les performances de la fiscalité existante avec les registres fiscaux. Il a aussi contribué à réformer ou à concevoir une fiscalité foncière (registre foncier, cadastre fiscal).

3. Adressage et information urbaine :

L'adressage a affiné la connaissance de la ville : on peut aujourd'hui produire des extraits du fichier par « thème » ou des informations associées à l'adresse, une rue, un quartier, une zone. On peut aussi mettre en évidence certaines caractéristiques et observer des dynamiques.

4. Adressage et appui aux services municipaux :

Les domaines suivants de la gestion municipale sont mieux cernés : la gestion de la voirie ou l'identification de la voie, la collecte des ordures ménagères, l'inventaire du patrimoine bâti communal et la programmation des investissements.

5. Adressage et services concédés :

Le projet a rendu aisée l'utilisation de l'adressage, notamment par les services concédés (eau, électricité, publicité, téléphone) et pour l'amélioration des services de proximité (la poste).

6. Adressage et développement économique :

Les fichiers d'adressage concentrent des informations utiles aux services publics mais aussi les autres acteurs économiques et sociaux. Ils peuvent donc renseigner sur le potentiel économique de la ville, la nature et la localisation de ses activités, l'organisation spatiale, économique et sociale de la ville.

Déclinaisons du Projet par ville et résultats à date

	Dates	Budget (en euros)	Adressage					Impression plan		Observatoire fiscal local	Modernisation des services financiers et comptables
			Plaques	Poteaux	Renforcement de la cellule d'adressage	Nombre de portes adressées	Nombre d'activités économiques recensées	Plan guide	Plan dépliant et index		
Bangui	2010-2016	1 500 000	2 600	1 600	Oui	12 000	2 400	4 000	10 000	Oui	Oui
Pointe-Noire			6 125		Oui	23 000	10 000	4 000	10 000	Oui	Oui
Douala			6 620	2 210	Oui	60 000	7 000	12 000	10 000	Oui	Oui
N'Djaména	2013-2016	700 000	5 500	1 400	Oui	150 000	22 000	4 000	10 000	En cours	Oui
Libreville	2014-2017	720 000	5 000	1 400	Oui	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	Oui

Année	Villes	Recettes	Autres Impacts
2011	Bangui		Citoyens, concessionnaire, gestion urbaine
	Douala	+20% : 2015/2011	Citoyens, concessionnaire, gestion urbaine
	Pointe-Noire	+36% : 2015/2011	Citoyens, concessionnaire, gestion urbaine
2013	N'Djaména	Impacts non significatifs à ce stade du projet	
2014	Libreville		



AIMF
9, Rue des Halles - 75 001 Paris
Tél : +33 01 44 88 22 88
Courriel : sp@aimf.asso.fr
Site web : www.aimf.asso.fr



COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
295, Rue Victoria, Bonanjo, BP 43 Douala
Tél : +237 233 420 193 / 233 422 939
Site web : www.douala-city.org



MAIRIE DE BANGUI
Rue Valéry Giscard d'Estaing
BP 789 Bangui
Tél : +236 21 61 88 24 / 21 61 17 96



MAIRIE DE LIBREVILLE
Bld Triomphal
BP 44 Libreville
Tél : +241 01 76 31 22 / 01 74 63 01
Site web : www.mairielibreville.org



MAIRIE DE N'DJAMENA
23, Avenue du général Kerim Nassour
BP 439 N'djaména - Tél : +235 22 52 44 48
Courriel : maire@mairiedendjamena.com
Site web : www.mairiedendjamena.org



MAIRIE DE POINTE-NOIRE
23, Blvd du Général de Gaulle
BP 672 Pointe-Noire
Tél : +242 94 58 05